

Le cimier du cénotaphe des comtes de Neuchâtel

Autor(en): **Grellet, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **6 (1892)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-744540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

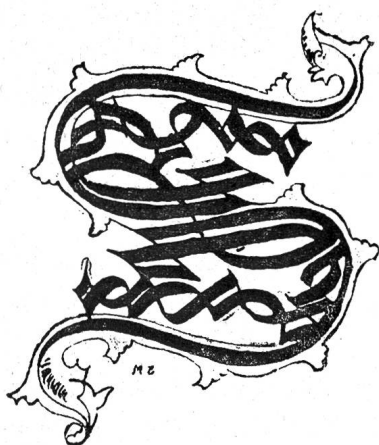
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la girouette pouvait décorer le pignon du vassal de même que la tourelle seigneuriale. Cet arrêt ne mit point fin aux discussions. Ferrière et avec lui Cambolas réclamèrent pour la girouette carrée. La girouette en cette forme, en effet, participait de la bannière, dont elle figurait un diminutif, et les chevaliers bannerets avaient seuls le droit d'en orner le toit de leur manoir ; les simples chevaliers devaient se contenter d'une girouette en pointe, qui ne représentait qu'un simple pennon.

LE CIMIER DU CÉNOTAPHE DES COMTES DE NEUCHÂTEL

(Voir planche XI et non IX, indic. erron.)



Il nous avons dans un précédent article (voir *Archives héraldiques*, 1889, page 234) parlé des cimiers de la maison de Neuchâtel, comment se fait-il que nous ayons omis d'en décrire un qui se trouve pourtant à Neuchâtel même, sculpté en pierre, comme partie intégrante du cénotaphe des comtes de Neuchâtel à la Collégiale? Formant l'ornement le plus élevé du monument, il se trouve si haut que, dans la pénombre qui généralement règne dans cette partie de l'église, nous l'avions pris pour un simple motif architectural. Au reste, Matile, DuBois de Montperreux et d'autres, dans les reproductions qu'ils ont faites du monument, sont tombés dans la même inadvertance.

Nous réparons aujourd'hui cette omission et donnons (planche IX) ce cimier. Il orne un casque placé sur la colonnette qui sépare les deux ogives du monument (voir *Archives héraldiques*, 1888, page 155) et se compose d'un bonnet de haute forme aux armes de Neuchâtel, accosté de deux poissons renversés d'or. Comme le cénotaphe a été érigé en 1372 par le comte Louis de Neuchâtel, dernier de sa race, il semblerait, au premier abord, que nous nous trouvons en présence de son cimier. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de présenter quelques observations à ce sujet.

Ce cimier est évidemment composé du bonnet qui fut le cimier des prédécesseurs du comte Louis et des poissons de la maison de Montfaucon-Montbéliard. Comme le comte Louis a, d'après les monuments contemporains tels que ses sceaux et l'armorial de Gelre, porté primitivement un ange puis une houppe de plumes noires comme cimiers, on peut se demander si vraiment il a abandonné dans sa vieillesse ce dernier emblème qui l'a rendu célèbre dans maint combat pour le changer contre un nouveau cimier, auquel il ne pouvait plus espérer donner une consécration par de hauts faits d'armes.

Le bonnet est d'or à 3 pals visibles de gueules chargés chacun de 3 chevrons d'argent. Or, le comte Louis a le premier réduit à un seul le nombre des pals de sa maison, et l'on sait qu'il était si enthousiasmé de cette nouveauté qu'il a adopté cette modification même pour les statues de ses ancêtres qui eux portaient plusieurs pals. Dans ces circonstances, nous hésitons à admettre qu'il ait repris les pals multiples dans son cimier, du moment qu'il les avait abandonnés dans son écusson.

S'il était très fréquent d'adopter comme cimier certaine partie des armes maternelles, il n'était guère d'usage d'en faire de même avec celles d'une épouse, à moins qu'elle n'ait été une héritière. Le cas était d'autant plus délicat pour le comte Louis que depuis le décès de Jeanne de Montfaucon il s'était remarié deux fois, et nous avons de la peine à nous le représenter adoptant les insignes de sa première femme du vivant de sa troisième qui, on le sait, exerçait un grand ascendant sur lui. C'eût dans tous les cas été peu chevaleresque envers elle.

Toutes ces raisons nous portent à croire que le comte Louis n'a jamais réellement porté le cimier en question et que ce n'est pas lui qui en a orné son cénotaphe.

Comment donc expliquer sa présence ici ? Comme le comte Louis est déjà mort en 1373, il n'est peut être pas téméraire de supposer que le monument, érigé d'après l'inscription qu'il porte l'année précédente, n'était pas complètement terminé et que ce fut la comtesse Isabelle qui lui donna la dernière main.

Si tel est le cas, on comprendrait facilement qu'elle eût désiré modifier le cimier à houppe de plumes qui peut-être figurait dans le projet primitif, de manière à couronner l'œuvre par un ornement de son invention rappelant à la fois ses aïeux paternels et ses aïeux maternels, car elle était fille de Jeanne de Montfaucon.

A défaut d'autres documents à ce sujet, nous n'émettons cette opinion que comme simple hypothèse.

Jean GRELLET.



HERALDICA

Nos abonnés nous demandent très souvent des indications au sujet d'ouvrages héraldiques, de modèles de sceaux, vitraux et tapisseries, de lettres ornées, etc., etc. Nous prions les libraires, antiquaires et marchands d'objets d'art de nous signaler toutes ventes de *choses héraldiques* pour que nous puissions en faire part à nos lecteurs.

M. T.